FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR
Vendredi 2 octobre 2026
Visioconférence

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 14 septembre 2026

2/ Pôle financier et Ressources Humaines :

- Budget ajusté

3/ Pôle performance :

- Bilan 2026 et perspectives U15/U17/U19 et coordination U23 2027

4/ Pôle Clubs et Territoires :

- *Service compétitions :*

1/ Cahier des charges des organisations beach rowing

2/ Information Championnat de France de Sport Adapté : 22-23 mai 2027 à Poses

3/ Championnat FFSU/UNSS : point de situation

4/ Réglementation sportive :

- Indoor - Vote des modifications présentés le 14/09
- Mer

5/ Affiliations

6/ Autres dossiers en cours

7/ Questions diverses

Sont présents :

Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
François	BANTON	Trésorier Général
Hugo	BEUREY	Membre sportif de haut niveau
Jean-Pierre	BREMER	Vice-Président en charge du Sportif et du Haut-Niveau
Claude	DUBOULOZ	Membre en charge de l'aviron de mer
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Bénédicte	OUVRY	Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe
Christian	VANDENBERGHE	Président
Vincent	ALLIGIER	
Brigitte	BLAISE	
Dominique	BOSQUELLE	
Anne	COPIN DE NAYVILLE	
Anne	DAUVERGNE-PARISE	
Bélinda	DUFOUR	
Nicolas	GUYOT	
Gaëlle	IRAGNE	
Philippe	LOT	
Guylaine	MARCHAND	
Marion	PESTOURIE	
Léo	RONCHARD	
Delphine	SIGAL	
Anne	TOLLARD	

Total : 23 présents

Assistent :

Alexandre	HUSS	Conseiller Technique National en charge des manifestations nationales
Christophe	PIALAT	Responsable du Pôle Développement et Innovation
Sébastien	VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
Caroline	AUTOUR	Secrétaire de Direction
Vanessa	LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :

Brigitte	ANDRIEU
Fabien	AUBANEL
Pierre	GOUDET
Benjamin	SCRIVE

C. Vandenberghe ouvre la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 14 septembre 2026

F. Andolfi soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 14 septembre 2026.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 14 SEPTEMBRE 2026 EST APPROUVÉ À 21 POUR ET 2 ABSTENTIONS (23 voix/23 présents).

2- Pôle Financier et Ressources Humaines

➢ Budget ajusté

F. Banton présente un point de la situation financière.
Le déficit prévisionnel estimé à 400 000 €, devrait s'établir à moins de 350 000 €, grâce à plusieurs éléments favorables et aux activités entreprises :

- la finalisation en cours d'un avenant relatif au haut niveau, pour un montant de 45 000 € ;
- des recettes complémentaires de la MAIF, à hauteur de 5 000 € ;
- des économies réalisées sur le contrat de photocopieurs, pour environ 3 000 € ;
- la fin du contrat d'A. Guedj à compter de fin octobre,

Le trésorier rappelle qu'un risque supplémentaire de déficit de l'ordre de 120 100 € demeure lié à la non-perception d'une subvention de 120 100 € du département du Val-de-Marne, qui avait été comptabilisée dans les produits 2025. La situation est devenue incertaine du fait de la mise sous tutelle du département.
Des démarches sont actuellement engagées auprès du président du conseil départemental afin de trouver une solution permettant le versement de cette subvention.

F. Banton souligne que le message d'alerte reste d'actualité. Dans la perspective de la présentation du budget 2027, prévue au mois de décembre, des mesures importantes devront être prises afin de mettre fin au déficit structurel. Il indique que le budget devra intégrer des réductions significatives de dépenses.

Concernant la trésorerie, F. Banton indique que les licences sont actuellement encaissées à un rythme d'environ 300 000 € par semaine.
La trésorerie disponible s'élève à environ 1,15 M€, soit l'équivalent de 68,75 jours de fonctionnement.
À cette somme s'ajoutent environ 350 000 € d'avances disponibles sur les comptes dédiés aux travaux.

S'agissant de l'opération Rowing In Joy, F. Banton indique que les recettes et le versement des subventions évoluent favorablement. 331 400 € ont été perçus sur les 492 000 € attendus, le solde, soit 160 600 €, devant être versé à l'issue de la présentation du bilan de l'action.
Il souligne également que les ligues et les clubs ont globalement respecté leurs engagements financiers (319 000 € à ce jour).
Le poste Rowing In Joy, qui représentait 840 000 € au budget, présente ainsi une situation satisfaisante à ce stade.

Travaux du siège
C. Vandenberghe indique avoir échangé avec la Métropole du Grand Paris. La convention relative au financement des travaux a été signée.
La fédération a demandé le versement des fonds dans leur totalité.
F. Banton précise que ces sommes sont affectées aux travaux et n'ont pas d'incidence directe sur le budget de la fédération, même si leur versement peut avoir un impact positif sur la trésorerie.

S. Vieilledent confirme partager le constat de vigilance extrême concernant la situation financière de l'exercice 2026 et la problématique du déficit structurel de la fédération.
Il précise que la situation prévisionnelle de l'exercice a fait l'objet d'une première analyse dès le mois de juin. Un plan d'action a été mis en place avec le bureau fédéral et l'ensemble des équipes de la fédération.
Il souligne que les équipes de la fédération travaillent, en lien avec le bureau fédéral, sur l'optimisation des charges, et sur la recherche et la mobilisation de recettes complémentaires, avec pour objectif de réduire autant que possible le niveau du déficit prévisionnel.

3- Pôle Performance

➢ Bilan 2026 et perspectives U15/U17/U19 et coordination U23 2027

Point reporté au comité directeur du 21/11 en présence des responsables de collectif

4- Pôle Clubs et Territoires

➢ Service compétitions

1/ Cahier des charges des organisations beach rowing – Annexe 1 -

A.Huss présente la version finalisée du projet de cahier des charges beach rowing, élaborée à partir de la première version présentée le 22 mai, en vue de son vote par le comité ce jour.
Les remarques de M. Pestourie et D. Sigal sont prises en compte.

LE CAHIER DES CHARGES DES ORGANISATIONS DE BEACH ROWING EST APPROUVÉ À 21 POUR ET 2 ABSTENTIONS (23 voix/23 présents)..

2/ Information Championnat de France de Sport Adapté : 22-23 mai 2027 à Poses

La FFSport Adapté a confirmé l'organisation du Championnat de France de Sport Adapté les 22 et 23 mai 2027 à Léry-Poses.
Les embarcations seront mises à disposition des participants sur le site.

JP. Bremer informe que la Para-Regatta se déroulera à Vaires-sur-Marne les 1er et 2 mai 2027.

3/ Championnat FFSU/UNSS : point de situation

F. Andolfi indique que le Creusot, initialement positionné pour accueillir le championnat, a fait part de difficultés d'organisation, notamment sur les plans financier et de la planification, en lien notamment avec les contraintes liées à l'ouverture de la pêche.
Le Creusot s'est par conséquent désisté. La fédération est actuellement à la recherche d'un bassin susceptible d'accueilir cette compétition.

La candidature de Pont-à-Mousson est évoquée. Cette solution présenterait l'avantage d'un site ayant déjà accueilli le championnat. A. Tollard précise qu'il est nécessaire de vérifier la capacité du service départemental UNSS de Meurthe-et-Moselle à assurer l'organisation, notamment en matière d'hébergement, de restauration et de transport, ainsi que ses disponibilités compte tenu de l'accueil éventuel d'un autre championnat.
Un échange sera organisé rapidement avec les interlocuteurs concernés afin de confirmer la faisabilité de cette candidature.

4/ Réglementation sportive :

• Indoor (Annexe 2)

C. Pialat présente et commente les évolutions apportées à la réglementation sportive indoor 2027 :
Une évolution importante concerne les modalités de classement au Championnat de France.
Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur les trois propositions de pondération du classement indoor :

- Proposition 1 (soutenue par le bureau fédéral) : coefficient 2 pour le classement national et coefficient 1 pour le classement régional
- Proposition 2 : coefficient 3 pour le classement national et coefficient 1 pour le classement régional
- Proposition 3 : coefficient 1,25 pour le classement national et coefficient 1 pour le classement régional

P. Lot indique ne pas avoir pu assister à la présentation du projet lors de la réunion du 14 septembre et souhaite obtenir plusieurs précisions.
Il demande si le projet a été travaillé par une commission ou un groupe de travail spécifique, ou s'il résulte principalement d'un travail des équipes techniques.
Il fait ensuite part de plusieurs observations concernant les défis indoor.
Il regrette la suppression des formats collectifs, qui contribuaient selon lui à créer une dynamique au sein des clubs. Il note que certains formats ont été réintroduits dans les « points Explorer », mais estime que cette évolution ne compense pas leur retrait des défis.
Il s'interroge également sur les périodes imposées pour la réalisation des défis, pour le semi-marathon, qui constitue désormais la plus longue distance proposée dans les défis.
Il estime que la période d'avril à juin n'est pas nécessairement la plus adaptée à ce type d'épreuve et suggère plutôt une période hivernale.

Concernant le classement indoor et l'intégration des championnats régionaux, P. Lot souligne la nécessité de garantir une réelle équité entre les différentes compétitions régionales. Il estime que les épreuves proposées au championnat national devraient également être présentes dans les championnats régionaux afin d'assurer une pondération équitable.
Enfin, il demande des précisions sur les nouvelles modalités concernant les relais, sur le fait que le premier rameur soit désormais installé directement sur l'ergomètre au début du relais.

C. Pialat précise que les évolutions proposées visent à redynamiser le challenge indoor. Il rappelle que l'absence de calendrier et d'échéances dans les précédents « 7 Défis Capitaux » ne permettait pas d'animer le challenge ni d communiquer régulièrement sur les classements.
Il indique que les statstiques montrent une participation limitée et une réalisation concentrée sur un faible nombre de défis, ce qui a conduit à simplifier le dispositif, à réduire le nombre d'épreuves et à les répartir sur des périodes définies. Cette nouvelle organisation doit permettre d'assurer un suivi régulier des classements, de proposer des séquences d'entraînement adaptées et de maintenir la motivation des participants tout au long de la saison.
Concernant les épreuves longues, C. Pialat reconnaît leur intérêt pour la cohésion et l'animation des clubs. Il estime toutefois que leur intégration dans un challenge annuel pouvait détourner les participants de l'ensemble du dispositif. Il propose donc de conserver la possibilité pour les clubs d'organiser des événements longue distance, tout en permettant au challenge principal de rester accessible au plus grand nombre.
Il rappelle que le dispositif a été conçu pour animer la pratique individuelle des licenciés.
Concernant la période retenue pour le semi-marathon, il indique que ce choix pourra être réexaminé lors d'une prochaine édition.

P. Lot indique partager en partie les explications apportées, mais regrette la disparition du marathon, qu'il considère comme une distance intermédiaire intéressante entre les épreuves proposées.

C. Pialat précise que l'objectif n'est pas de multiplier les épreuves, mais de favoriser l'accessibilité du challenge et d'augmenter le nombre de participants atteignant le statut de « finisher ». Il rappelle que seuls environ 7 % des participants parvenaient à réaliser un nombre suffisant de défis dans le précédent dispositif, ce qui justifie sa simplification.
Il souligne que les clubs restent libres d'organiser des épreuves longue distance, notamment des marathons, dans le cadre de leurs propres animations, et rappelle l'existence du brevet de rameur « Marathon Indoor ».

L. Ronchard demande des précisions sur le processus de labellisation des événements indoor ainsi que sur la possibilité d'intégrer certaines épreuves du challenge à ces événements.
C. Pialat précise qu'un Open régional indoor peut être intégré aux événements pris en compte dans le classement des E-Row Virtuals. Il indique que les clubs pourront déclarer leurs événements, également pour les épreuves de 100 km ou de 24 heures, sur l'intranet fédéral. Les événements ainsi déclarés pourront être automatiquement récupérés sur la plateforme de comptabilisation des points des Hero Virtuals.

C. Pialat ajoute qu'une réflexion pourrait être menée autour de l'organisation d'épreuves et de records longue distance en indoor, notamment à l'occasion de manifestations fédérales telles que le MAIF Aviron Indoor**.**

N. Guyot donne, à titre d'exemple, une initiative de tentative de record de 100 km organisée dans un magasin Décathlon, et suggère de développer ce type d'actions en partenariat avec l'enseigne afin de valoriser l'indoor et créer des opérations d'animation et de promotion.
S. Vieilledent souligne que l'indoor constitue un axe important du projet fédéral, à la fois pour répondre aux attentes des licenciés et comme levier de développement. Il insiste sur l'importance de l'animation, du séquençage et de l'accessibilité du dispositif.
Il rappelle que la longue distance constitue une attente réelle des pratiquants et des clubs et que son retrait temporaire de certaines éditions ne signifie pas sa disparition définitive. Les épreuves ont vocation à être intégrées dans une programmation évolutive et une rotation d'une année sur l'autre.
Il conclut en soulignant que la gamification de l'indoor doit permettre de toucher un public large.

C. Pialat précise à P. Lot que la réforme des « E-Row Virtuals » n'entraîne aucune modification de leur poids dans le classement national des clubs indoor. Le club vainqueur bénéficiera du même nombre de points que précédemment dans le cadre des « 7 Défis Capitaux », soit 300 points.
La question du poids des Opens régionaux et du championnat de France relève d'un autre sujet.

Pour les relais, A. Huss explique que le choix de maintenir le premier relayeur sur l'ergomètre vise à fluidifier l'organisation des courses, en limitant le nombre de participants présents simultanément sur le plateau et en facilitant le contrôle des passages de relais par les arbitres.
C. PIalat précise que cette organisation permet de contrôler le départ grâce à la connexion des ergomètres, contrairement à un départ effectué en course à pied, plus difficile à arbitrer**.**

L. Ronchard demande si la participation au championnat de France à Coubertin sera de nouveau obligatoire pour les sportifs de haut niveau.
JP. Bremer précise que la participation sera obligatoire pour les U19 et U23. En revanche, le collectif senior CNE ne pourra pas y participer en raison d'un stage programmé au Portugal.

M. Pestourie demande des précisions sur les modalités de sélection des participants en cas d'atteinte du nombre maximal d'inscriptions prévu pour le championnat de Coubertin, ce critère n'étant pas précisé dans la réglementation.
A.Huss précise "premier arrivé, premier servi".

S. Vieilledent précise que, pour permettre aux clubs de bénéficier du tarif préférentiel « Early Bird » de l'open de Coubertin, les inscriptions seront ouvertes du 15 octobre au 5 novembre, sans attendre le vote de la réglementation sportive prévu initialement le 21 novembre.
JP. Bermer propose d'anticiper la validation de la réglementation sportive 2027, par une réunion en visioconférence, afin de permettre aux clubs de disposer suffisamment tôt des informations nécessaires à l'organisation de leur saison et de leurs déplacements.
Il précise que des ajustements d'horaires sont notamment envisagés pour plusieurs championnats 2027.

F. Andolfi précise que la réglementation sera communiquée prochainement et fera l'objet d'une visioconférence avant son vote.

L. Ronchard souligne la nécessité d'améliorer le calendrier d'élaboration et de diffusion des réglementations sportives. Il rappelle que les clubs doivent disposer des documents suffisamment en amont afin de pouvoir les étudier, formuler leurs observations et organiser leur saison.
Il préconise l'envoi des projets avant toute réunion de présentation ou de validation et souligne la nécessité d'améliorer le rétroplanning et la coordination entre les différentes commissions concernées.
S. Gautier-Guyon partage ce constat Elle estime que les délais actuels ne permettent pas aux clubs d'organiser leur saison. Elle appelle à une anticipation accrue pour la prochaine saison.

C. Pialat rappelle que certaines contraintes, liées à la disponibilité des sites, ne permettent pas toujours d'anticiper suffisamment certaines dates. Il souligne les contraintes liées à l'organisation de l'Indoor à Paris et à la nécessité de disposer des retours d'expérience des compétitions de la saison avant de finaliser certaines évolutions réglementaires.
Il rappelle également l'important travail réalisé cette année sur les disciplines en mer, avec une évolution significative du code des régates, des cahiers des charges et de la réglementation sportive, ainsi que la mise en place de l'automatisation du classement. Il estime que ces avancées doivent être prises en compte et souligne les progrès réalisés en matière de structuration, de communication et de gestion des classements.

A.Huss ajoute que la réglementation sportive doit réglementairement être adoptée avant le 30 novembre et que l'objectif est désormais de disposer d'une version stabilisée, notamment pour l'Indoor, avant l'ouverture des inscriptions.
Il souligne la nécessité de mieux structurer le rétroplanning, d'associer les différentes commissions en amont et d'éviter la multiplication des versions successives des règlements.
Il indique qu'un calendrier prévisionnel des compétitions pourrait être communiqué en amont, indépendamment de la finalisation de l'ensemble des dispositions réglementaires, afin de permettre aux clubs d'anticiper leurs réservations d'hébergement et leurs déplacements.
Certaines évolutions ne pourront toutefois être arrêtées qu'après les compétitions de fin de saison.

L'objectif est de mieux articuler le calendrier des compétitions, les retours d'expérience et le processus de validation des règlements, afin de parvenir à une réglementation stabilisée au moment de son adoption.
Par ailleurs, A. Huss souligne la nécessité d'améliorer l'anticipation des évolutions réglementaires en réalisant les bilans de chaque championnat dès son issue, plutôt qu'en fin de saison. Ces bilans doivent permettre aux commissions d'identifier rapidement les évolutions à apporter aux différents textes et de mieux coordonner leur calendrier de travail.

LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE INDOOR EST APPROUVÉE À 15 POUR, 1 CONTRE ET 7 ABSTENTIONS (23 présents/23 votants).

LE CLASSEMENT INDOOR DES CLUBS : PROPOSITION 1 AVEC APPLICATION D'UN COEFFICIENT 2 POUR LE CLASSEMENT NATIONAL ET D'UN COEFFICIENT 1 POUR LE CLASSEMENT REGIONAL EST APPROUVÉ À 17 POUR, 3 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS (23 présents/23 votants).

- Mer

C. Pialat le classement mer a été publié.

Il précise que la réglementation sportive mer est en cours de relecture par la commission.
Le dernier championnat mer a eu lieu en septembre, il a donc été difficile de rédiger une réglementation sans avoir l'analyse de la saison passée.

Après discussion sur le classement mer, C. Pialat propose qu'une analyse de ce classement soit proposée à travers une newsletter.

Le projet de la réglementation sportive mer sera envoyé au comité directeur pour un vote à distance dans un délai de 10 jours.

5- Affiliations

Aviron Indoor Jura	Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Rame solidaire performances	Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 21 POUR ET 2 ABSTENTIONS (23 présents/23 votants).

6- Autres dossiers en cours

Questionnaire dédié à l'équipe de France senior A

L. Ronchard demande des précisions sur les suites données au questionnaire adressé aux athlètes dans le cadre du débriefing de la saison. Il souhaite savoir si les différents points soulevés lors du comité du 14 septembre ont fait l'objet d'une analyse et d'avancées.
Il demande également une clarification sur l'organisation actuelle de la direction des équipes de France, compte tenu de la nouvelle répartition des responsabilités sur les collectifs U17, U19.
S. Vieilledent précise que le directeur des équipes de France conserve ses fonctions. Il indique qu'un réajustement de l'organisation du haut niveau a toutefois été engagé à l'issue de la saison, en vue l'année de qualification olympique et après une saison complète d'analyse du fonctionnement de l'organisation.
Ce réajustement vise à optimiser la répartition des responsabilités et à renforcer la disponibilité
La responabilité des collectifs jeunes a été confiée à C. Gossé afin d'assurer un meilleur suivi, notamment dans les relations avec les territoires, dans la gestion des calendriers et dans l'accompagnement des sportifs.
Cette évolution doit permettre à A. Maurogiovanni de se concentrer davantage sur les enjeux prioritares liés à la qualification et à la préparation des échéances olympiques rivière et Beach Rowing Sprint.

S. Vieilledent précise que les ajustements définitifs de l'organisation du haut niveau seront arrêtés à l'issue de l'ensemble des débriefings actuellement en cours concernant le collectif Senior A qui seront présentés lors du comité directeur du 21 novembre.

Concernant le questionnaire adressé aux athlètes sur l'analyse de la saison 2026, S. Vieilledent rappelle qu'il avait été mis en place dans le cadre du processus habituel de débriefing
Il s'inscrit dans la volonté de la fédération de donner davantage la parole aux athlètes dans l'analyse de leur performance.

Ce questionnaire concerne le débriefing du collectif Senior A, qui s'organise en plusieurs étapes : un débriefing technique « à chaud » bateau par bateau à l'issue des championnats du monde, un débriefing global à froid sous format de questionnaire aux athlètes portant sur l'ensemble du dispositif de haute performance et enfin un temps d'analyse 360 du système par le staff.

Le Directeur Technique National rappelle que cette méthodologie de débriefing est mise en œuvre régulièrement depuis les Jeux de Tokyo, avec des bilans réalisés en 2021 après 2024 et en 2025. À l'issue de cette phase, les équipes et les athlètes pourront exploiter les résultats afin d'établir le plan d'action 2027, en s'appuyant sur l'analyse de la saison 2026

S. Vieilledent déplore l'utilisation et la publication de ces documents internes à la FFA hors de leur contexte, d'autant qu'ils n'ont pas été diffusés dans leur intégralité et que leur contenu ne permet pas, de rendre compte de la méthodologie et de l'ensemble de la démarche de débriefing.
Il rappelle que ces documents sont produits dans un cadre de travail spécifique et ne peuvent être utilisés ou diffusés librement en dehors de ce cadre.
La gouvernance de la fédération examine avec son conseil les dispositions juridiques susceptibles d'être mobilisées face à ce type de démarche, jugée non constructive.

Travaux du siége

F. Banton indique que la fédération est en attente des résultats des études préparatoires au renforcement de la structure pour surélévation qui permettront de poursuivre les travaux. Le coût budgétaire en sus sera couvert.

7- Questions diverses

• Questionnaire collectif anonyme
Ce questionnaire n'est pas piloté par la FFA.

• Forum des dirigeants
La réunion est reportée.

• Consultation Nationale
Un retour sur la consultation nationale sera initiée au sein des zones via des visioconférences pour en communiquer les résultats.

• Comité directeur
Mi-octobre – vote à distance
21 novembre – en présentiel – 10h à 16h
12 décembre – en présentiel uniquement – 10h/16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



Frédéric ANDOLFI
Secrétaire Général
Vice-Président Délégué

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

FFAVIRON

RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2027

Version 0.3

Adoptée par le Comité Directeur du XX novembre 2026

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE U17, U19, SENIOR, MASTER ET PARA-AVIRON

VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 FÉVRIER 2027 — **STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

1. CALENDRIER

- Jeudi 15 octobre 2026 — 10h00 — ouverture des inscriptions sur **intranet.ffaviron.fr**
- Jeudi 14 janvier 2027 — 14h00 — clôture des inscriptions

- Du Jeudi 15 octobre 2026 au Jeudi 05 novembre 2026 — tarifs réduits
- Du Vendredi 06 novembre 2026 au Mercredi 30 décembre 2026 — tarifs pleins
- Du Jeudi 31 décembre 2026 au Jeudi 14 janvier 2027 — tarifs majorés

2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint dans le courant de l'année figurant sur sa licence (cf. Code indoor)

Épreuves individuelles – 2 000 m – *France*

U17	moins de 17 ans	(F-H)
U19	moins de 19 ans	(F-H)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S PR1	Senior - para-aviron 1	(F-H)
S PR2	Senior - para-aviron 2	(F-H)
S PR3	Senior - para-aviron 3	(F-H)

Épreuves individuelles sprint – 500 m – *France*

U17	moins de 17 ans	(F-H)
U19	moins de 19 ans	(F-H)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S PR1	Senior - para-aviron 1	(F-H)
S PR2	Senior - para-aviron 2	(F-H)
S PR3	Senior - para-aviron 3	(F-H)

Épreuves par équipe de 4 – Relais 8 x 250 m – *France*

U17MR4	moins de 17 ans - 2 femmes et 2 hommes
U19MR4	moins de 19 ans - 2 femmes et 2 hommes
SHR4	Senior - 4 hommes
SFR4	Senior - 4 femmes
SMR4	Senior - 2 femmes et 2 hommes
Avirose Δ	Senior - 4 femmes *dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer*
Avirose Δ	Senior -mixtes *dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer*

Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m – *France*

SMR4 AP	Senior - 4 aviron-partagé dont 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	2 femmes et 2 hommes

Épreuves par équipe – 500 m à 4 – *France*

SME4 PV	Senior - 4 para-valide dont au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3	2 femmes et 2 hommes

Δ Épreuves hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le Code des compétitions d'aviron indoor.
Vous trouverez en annexe 3 l'ensemble des règles spécifiques à cet événement.

Participation

La possession d'une licence compétition FFAviron de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire : licence AC, BFC ou IC prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (IIC) **OU** licence événementielle (EC).
Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence événementielle (EC) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. ~~Les compétiteurs de nationalité étrangère (hors UE et EEE), à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.~~
Dans les épreuves par équipe, les relais sont ouverts à tous. Le classement Championnat de France relais est ouvert à l'ensemble des équipes. Seules les équipes homogènes de clubs peuvent rapporter des points pour le classement national indoor des clubs.

Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur **intranet.ffaviron.fr**.
La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur **www.championnats.aviron-indoor.fr**.
Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de Champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFAviron, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 du Règlement des championnats et critériums ~~pour les épreuves en bateaux~~ indoor et aux rameurs et rameuses de nationalité française disposant d'une licence autorisant la participation au championnat. .
Un classement scratch de l'ensemble des participants sera publié et les rameurs ne rentrant pas dans les critéres de l'article 5 seront récompensés.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Classification

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 05 février 2027** avec rendez-vous préalable auprès de la FFAviron.
Les informations concernant les classifications sont disponibles sur **https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification**.
Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.
La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFAviron : **handicaps@ffaviron.fr**
Pour participer à la course SMR4 AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse **handicaps@ffaviron.fr**.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr**
Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER U17, U19 ET SENIOR
CHAMPIONNAT NATIONAL MER MASTER ET AVIRON-PARTAGÉ

VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 MAI 2027 — SAINT-MALO

1. CALENDRIER

• Lundi	26 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur **intranet.ffaviron.fr**
• Mardi	18 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur **ffaviron.fr**
• Vendredi	21 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur **ffaviron.fr**
• jeudi	27 mai	9h00	ouverture du parc à bateau
• Jeudi	27 mai	18h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués

2. ÉPREUVES

AVIRON-PARTAGÉ – distance de course : 6 km - *National*

1	SM2x AP	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH, ALD ou étant classifié et pouvant utiliser un siège mobile

SÉNIOR – distance de course : 6 km – *France*

2	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
3	SM4+	2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur
4	SM4x+	2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur
5	SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur
6	SH2x	2 rameurs en couple
7	SH1x	1 rameur en couple
8	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur
9	SF2x	2 rameuses en couple
10	SF1x	1 rameuse en couple

MASTER – distance de course : 6 km - *Natinal*

11	M40H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
12	M40H2x	2 rameurs en couple
13	M40H1x	1 rameur en couple
14	M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
15	M40F2x	2 rameuses en couple
16	M40F1x	1 rameuse en couple
17	M40M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
18	M40M4x+	2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur

U19 – distance de course : 6 km – *France*

19	U19H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
20	U19F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
21	U19M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
22	U19M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple

U17 – distance de course : 6 km – *France*

23	U17H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
24	U17F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
25	U17M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France et national

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.
Les rameuses et rameurs Master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.
La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.
Les rameuses et rameurs U17 doivent être titulaires du brevet niveau 3 mer.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur **intranet.ffaviron.fr** par chaque club.
Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur **intranet.ffaviron.fr**.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du Code des régates en mer.

Classements

Les classements se font par épreuve et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Pour participer à la course SM2x AP, les rameurs doivent être en capacité d'utiliser un siège mobile et envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse **handicaps@ffaviron.fr**

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.
L'organisateur prévoit un écart de 30 à 40 minutes entre les courses d'une même catégorie.
Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.
Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées en fonction du nombre d'engagés.
Les épreuves U17 et U19, tout comme les épreuves Senior et Master, seront disputées au sein d'une même course jusqu'à 15 bateaux engagés au total. Un moyen d'identification des équipages U17 et Master sera fourni par la FFAviron quand les épreuves sont regroupées. Si ces courses doivent être dissociées, l'une des épreuves prendra le départ 10 à 20 minutes après l'horaire de la première épreuve.

• Vendredi	28 mai	matin	séries qualificatives si nécessaires et entraînement ou matinée de repli
• Vendredi	28 mai	après-midi	finales épreuves mixtes
• Samedi	29 mai	matin	finales épreuves femmes
• Samedi	29 mai	après-midi	finales épreuves hommes
• Dimanche	30 mai	journée de repli	

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo – Quai des Bas Sablons 35400 SAINT-MALO – Tél. 02 23 18 20 30 C35045@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT
~~INDIVIDUEL~~ U19 ET SENIOR
CRITÉRIUMS NATIONAUX DE BEACH ROWING SPRINT
U17, U19, SENIOR ET MASTER

VENDREDI 03 AU DIMANCHE 05 SEPTEMBRE 2027 — **BEDANNES**

1. CALENDRIER

• Lundi	09 août	08h00	ouverture des inscriptions sur **intranet.ffaviron.fr**
• Mardi	24 août	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur **ffaviron.fr**
• Vendredi	27 août	17h00	consultation de l'ordre des départs sur **ffaviron.fr**
• Jeudi	02 septembre	18h00	réunion d'information obligatoire des délégués pour toutes les épreuves

2. ÉPREUVES

Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

SÉNIOR – distance sur l'eau : ~~600~~ 500 m en aller et retour – *France*

1	SF1x	1 rameuse en couple
2	SH1x	1 rameur en couple
3	SM2x ~~Crit~~ Δ	1 rameuse et 1 rameur en couple Δ
4	SM4x+ Crit Δ	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur Δ

MASTER – distance sur l'eau : ~~600~~ 500 m en aller et retour – *Critérium*

5	M40M2x Crit Δ	1 rameuse et 1 rameur en couple Δ

U19 – distance sur l'eau : ~~600~~ 500 m en aller et retour – *France*

6	U19F1x	1 rameuse en couple
7	U19H1x	1 rameur en couple
8	U19M2x ~~Crit~~ Δ	1 rameuse et 1 rameur en couple Δ
9	U19M4x+ Crit Δ	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur Δ

U17 – distance sur l'eau : ~~600~~ 500 m en aller et retour – *Critérium*

10	U17M2x ~~Crit~~ Δ	1 rameuse et 1 rameur en couple Δ
11	U17M4x+ Crit Δ	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur Δ

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les Critériums nationaux de Beach Rowing Sprint U17, U19, Senior et Master sont ouverts à la fois aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs
Les rameuses et rameurs U17 doivent être titulaires du brevet niveau 3 mer.
La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur **intranet.ffaviron.fr** par chaque club.
Les rameurs U19, masters et seniors peuvent doubler.

Matériel

La FFAviron conventionne avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations identiques soient mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.
L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.
~~Des paires d'avirons seront louées par la FFAviron à hauteur de 30 euros par journée.~~
Autant que possible, des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours. Elles seront communiquées sur la page fédérale du Championnat de France après les inscriptions.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.
Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

• Vendredi	03 septembre	matin	parcours contre la montre SF1x, SH1x, U19M2x et U17M2x
			repêchages et/ou huitième de finales SF1x, SH1x, U19M2x et U17M2x
		après-midi	phases finales SF1x, SH1x, U19M2x et U17M2x
• Samedi	04 septembre	matin	parcours contre la montre SM2x, M40M2x, U19F1x et U19H1x
			repêchages et/ou huitième de finales SM2x, M40M2x, U19F1x et U19H1x
		après-midi	phases finales SM2x, M40M2x, U19F1x et U19H1x
• dimanche	05 septembre	matin	parcours contre la montre SM4x+, U17M4x+ et U19M4x+
			repêchages et/ou huitième de finales SM4x+, U17M4x+ et U19M4x+
		après-midi	phases finales SM4x+, U17M4x+ et U19M4x+

5. APPLICATION CODE DES REGATES MER

Aplication de l''Article 47 : Attribution des lignes de bouées, sur les courses précédent les quarts de finales.

Pour les courses suivantes, les équipages devront choisir leur couloir préférentiel jusqu'en finale et ne pourront pas en changer après chaque tour.

L'attribution se fera en fonction du temps réalisé lors du dernier parcours pris en compte.

6. CONTACT

Ligue d'Aviron de Normandie – ???? – Tél. ?? ?? ?? ?? ?? – **LR09@ffaviron.fr**

MAIF AVIRON INDOOR
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR UNIVERSITAIRE FFSU

JEUDI 04 FÉVRIER 2027 — **STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSU : **www.sport-u.com/aviron**

Participation

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site **www.sport-u.com**

Engagements

Les engagements sont faits par la FFSU.

Classements

Un classement est établi par la FFSU.

2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

3. CONTACT

Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr** – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR SCOLAIRE UNSS

VENDREDI 05 FEVRIER 2027 — **STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de l'UNSS : **www.unss.org/nautique** et le site de l'aviron scolaire : **https://scolaire.ffaviron.fr/**

Engagements

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements sur le serveur **OPUSS** en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Classements

Un classement est établi par l'UNSS.

2. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

Consultez la réglementation de l'UNSS : **https://www.unss.org/sport-partage**

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

4. CONTACT

Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr** – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

RENCONTRE NATIONALE AVIRON INDOOR UGSEL

VENDREDI 05 FEVRIER 2027 — **STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de l'UGSEL : **www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf** et le site de l'aviron scolaire : **https://scolaire.ffaviron.fr/**

Participation

Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

Engagements

Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

Classements

Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

3. CONTACT

Information sur le site de l'UGSEL : **www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron**

Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr** – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

MAIF AVIRON INDOOR
CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR AVIRON-ADAPTÉ FFSA

VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 FEVRIER 2027 — **STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

1. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m

U16-U18F PR3-ID BC	femme U16 - U18	BC
U16-U18H PR3-ID BC	homme U16 - U18	BC
SF PR3-ID BC	femme adulte	BC
SH PR3-ID BC	homme adulte	BC
U16-U18F PR3-ID CD	femme U16 - U18	CD
U16-U18H PR3-ID CD	homme U16 - U18	CD
SF PR3-ID CD	femme adulte	CD
SH PR3-ID CD	homme adulte	CD
U16-U18F PR3-ID DE	femme U16 - U18	DE
U16-U18H PR3-ID DE	homme U16 - U18	DE
SF PR3-ID DE	femme adulte	DE
SH PR3-ID DE	homme adulte	DE

Épreuves individuelles sprint – 500 m

U16-U18F PR3-ID BC	femme U16 - U18	BC
U16-U18H PR3-ID BC	homme U16 - U18	BC
SF PR3-ID BC	femme adulte	BC
SH PR3-ID BC	homme adulte	BC
U16-U18F PR3-ID CD	femme U16 - U18	CD
U16-U18H PR3-ID CD	homme U16 - U18	CD
SF PR3-ID CD	femme adulte	CD
SH PR3-ID CD	homme adulte	CD
U16-U18F PR3-ID DE	femme U16 - U18	DE
U16-U18H PR3-ID DE	homme U16 - U18	DE
SF PR3-ID DE	femme adulte	DE
SH PR3-ID DE	homme adulte	DE

Épreuves individuelles sprint – 2 min

U16-U18F PR3-ID AB	femme U16 - U18	AB
U16-U18H PR3-ID AB	homme U16 - U18	AB
SF PR3-ID AB	femme adulte	AB
SH PR3-ID AB	homme adulte	AB

Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m

TAHR4 PR3-ID ABC	4 femmes ou hommes *dont au moins un AB*
TAHR4 PR3-ID BCD	4 femmes ou hommes *dont au moins un BC*
TAMR4 PR3-ID ABCDE	équipe mixte composé d'*au moins 2 femmes*

2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA : **https://sportadapte.fr/**
Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFAviron).

Participation

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.
Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.
Les sportifs devront avoir participé aux championnats régionaux indoor.
L'ensemble des épreuves sont ouvertes au Championnat de France pour toutes les classes et toutes les catégories s'il y a :

- au moins 3 personnes engagées (ayant participé à une compétition qualificative ou obtenu une dérogation)

OU

- une personne au moins qui a participé à une compétition qualificative

Engagements

Les engagements sont à effectuer sur **intranet.ffaviron.fr** pour les rameurs ayant la double licence FFSA-FFAviron (voir page 7).
Pour les rameurs possédant uniquement une licence FFSA, les engagements sont à envoyer à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr** dans les mêmes délais.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

Catégorie d'âges

Pour la saison sportive 2026/2027, les années de naissance des catégories U16-U18 sont les suivantes : 2008, 2009, 2010, 2011.
L'ensemble des relais sont ouverts à toutes les catégories d'âges.

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

4. CONTACT

Pour toute question concernant le règlement FFSA : **emilie.laissus@sportadapte.fr**
Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr**
Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES
CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MAI 2027 — ???????

1. CALENDRIER

• Vendredi	14 mai	17h00	réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coachs des établissements UNSS
		17h30	prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFAviron
• Vendredi	14 mai	18h00	réunion des délégués des établissements FFSU

2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

UNSS

Consultez la réglementation de l'UNSS : **www.unss.org/nautique**

FFSU

Consultez la réglementation de la FFSU : **www.sport-u.com/aviron**

3. ENGAGEMENTS

UNSS

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.
Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).
Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

FFSU

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.
Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site **www.sport-u.com**.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

?????????? – ?? ?? ?? ?? ?? – **C?????@ffaviron.fr -**

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-AVIRON ADAPTE FFSA

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MAI 2027 — LERY-POSES

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA : **https://sportadapte.fr/**

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages ayant participé aux championnats régionaux FFSA.
L'ensemble des épreuves sont ouvertes au Championnat de France pour toutes les classes et toutes les catégories s'il y a :

- au moins 3 personnes engagées (ayant participé à une compétition qualificative ou obtenu une dérogation)

OU

- une personne au moins qui a participé à une compétition qualificative

Engagements

Les engagements se font par formulaire papier disponible auprès de la FFSA.

Catégorie d'âges

Pour la saison sportive 2026/2027, les années de naissance des catégories U16-U18 sont les suivantes : 2009, 20010, 2011, 2012

2. CONTACTS

FFSA : **emilie.laissus@sportadapte.fr**

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNAT NATIONAL SPRINT ET CHAMPIONNAT NATIONAL MASTER

Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les autres en finales de classement

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries		Finales	
S1	1		1-S1
	2		1-S2
	3	FA	1T-RS
	4		2T-RS
	5		3T-RS
	6		4T-RS
S2	1		5T-RS
	2		6T-RS
	3	FB	7T-RS
	4		8T-RS
	5		9T-RS
	6		10T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries		Finales	
S1	1		1-S1
	2		1-S2
	3	FA	1-S3
	4		1T-RS
	5		2T-RS
	6		3T-RS
S2	1		4T-RS
	2		5T-RS
	3	FB	6T-RS
	4		7T-RS
	5		8T-RS
	6		9T-RS
S3	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		

Remarque : finale C à partir de 14 partants (championnat national sprit uniquement).

Système de 19 à 24 partants

Séries		Finales	
S1	1		1-S1
	2		1-S2
	3	FA	1-S3
	4		1-S4
	5		1T-RS
	6		2T-RS
S2	1		3T-RS
	2		4T-RS
	3	FB	5T-RS
	4		6T-RS
	5		7T-RS
	6		8T-RS
S3	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
S4	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		

Système à plus de 24 partants

Séries		Finales	
S1	1		1T-S
	2		2T-S
	3	FA	3T-S
	4		4T-S
	5		5T-S
	6		6T-S
S2	1		7T-S
	2		8T-S
	3	FB	9T-S
	4		10T-S
	5		11T-S
	6		12T-S
S3	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
S4	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
S...	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		

Exemple de codage

- 1-S1 1er de la série 1
- 2-S1 2e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1er de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1er temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S 1er temps de toutes les séries
- 2T-S 2e temps de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER ET CHAMPIONNAT NATIONAL MER

Système de qualification

de 1 à 30 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers en finale A, les autres en finale B
de 41 à 60 partants	2 séries qualificatives	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

Système de qualification et Grille de progression

Système à 3 partants

parcours contre la montre	• le meilleur temps en finale A • les 2 autres en repêchage
1 repêchage	• le premier en finale A

PCM	Repêchage	Finales
1	R1 2T-PCM	FA **1T-PCM**
2	R1 3T-PCM	FA 1-R1
3		

Système à 4 partants

parcours contre la montre	• le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Demi-finales	Finales
1	DF1 1T-PCM	FA 1-DF1
2	DF1 4T-PCM	FA 1-DF2
3	DF2 2T-PCM	FB 2-DF1
4	DF2 3T-PCM	FB 2-DF2

Système à 5 partants

parcours contre la montre	• les 3 meilleurs temps en demi-finale • les 2 autres en repêchage
1 repêchage	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 **1T-PCM**	FA 1-DF1
2	R1 5T-PCM	DF1 1-R1	FA 1-DF2
3		DF2 **2T-PCM**	FB 2-DF1
4		DF2 **3T-PCM**	FB 2-DF2
5			

Système à 6 partants

parcours contre la montre	• les 2 meilleurs temps en demi-finale • les 4 autres en repêchage
2 repêchages	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 **1T-PCM**	FA 1-DF1
2	R1 5T-PCM	DF1 1-R1	FA 1-DF2
3	R2 3T-PCM	DF2 **2T-PCM**	FB 2-DF1
4	R2 6T-PCM	DF2 1-R2	FB 2-DF2
5			
6			

Système à 7 partants

parcours contre la montre	• le meilleur temps en demi-finale • les 6 autres en repêchage
3 repêchages	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 **1T-PCM**	FA 1-DF1
2	R1 5T-PCM	DF1 1-R1	FA 1-DF2
3	R2 2T-PCM	DF2 1-R2	FB 2-DF1
4	R2 7T-PCM	DF2 1-R3	FB 2-DF2
5	R3 3T-PCM		
6	R3 6T-PCM		
7			

Système à 8 partants

parcours contre la montre	• le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les quarts de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	QF1 1T-PCM	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	QF1 8T-PCM	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	QF2 4T-PCM	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4	QF2 5T-PCM	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	QF3 2T-PCM		
6	QF3 7T-PCM		
7	QF4 3T-PCM		
8	QF4 6T-PCM		

Système à 9 partants

parcours contre la montre	• les 7 meilleurs temps en quart de finale • les 2 autres en repêchage
1 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 8T-PCM	QF1 **1T-PCM**	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	R1 9T-PCM	QF1 1-R1	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3		QF2 **4T-PCM**	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4		QF2 **5T-PCM**	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5		QF3 **2T-PCM**		
6		QF3 **7T-PCM**		
7		QF4 **3T-PCM**		
8		QF4 **6T-PCM**		
9				

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 10 partants

parcours contre la montre	• les 6 meilleurs temps en quart de finale • les 4 autres en repêchage
2 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 7T-PCM 10T-PCM	QF1 **1T-PCM** 1-R2	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2				
3	R2 8T-PCM 9T-PCM	QF2 **4T-PCM** **5T-PCM**	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
4				
5		QF3 **2T-PCM** 1-R1		
6				
7		QF4 **3T-PCM** **6T-PCM**		
8				
9				
10				

Système à 11 partants

parcours contre la montre	• les 5 meilleurs temps en quart de finale • les 6 autres en repêchage
3 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 6T-PCM 11T-PCM	QF1 **1T-PCM** 1-R3	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2				
3	R2 7T-PCM 10T-PCM	QF2 **4T-PCM** **5T-PCM**	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
4				
5	R3 8T-PCM 9T-PCM	QF3 **2T-PCM** 1-R2		
6				
7		QF4 **3T-PCM** 1-R1		
8				
9				
10				
11				

Système à 12 partants

parcours contre la montre	• les 4 meilleurs temps en quart de finale • les 8 autres en repêchage
4 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 5T-PCM 12T-PCM	QF1 **1T-PCM** 1-R4	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2				
3	R2 6T-PCM 11T-PCM	QF2 **4T-PCM** 1-R1	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
4				
5	R3 7T-PCM 10T-PCM	QF3 **2T-PCM** 1-R3		
6				
7	R4 8T-PCM 9T-PCM	QF4 **3T-PCM** 1-R2		
8				
9				
10				
11				
12				

Système à 13 partants

parcours contre la montre	• les 3 meilleurs temps en quart de finale • les 10 autres en repêchage
5 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM 13T-PCM	QF1 **1T-PCM** 1-R5	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2				
3	R2 5T-PCM 12T-PCM	QF2 1-R1 1-R2	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
4				
5	R3 6T-PCM 11T-PCM	QF3 **2T-PCM** 1-R4		
6				
7	R4 7T-PCM 10T-PCM	QF4 **3T-PCM** 1-R3		
8				
9	R5 8T-PCM 9T-PCM			
10				
11				
12				
13				

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 14 partants

parcours contre la montre	• les 2 meilleurs temps en quart de finale • les 12 autres en repêchage
6 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 3T-PCM	QF1 **1T-PCM**	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	R1 14T-PCM	QF1 1-R6	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	R2 4T-PCM	QF2 1-R2	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4	R2 13T-PCM	QF2 1-R3	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	R3 5T-PCM	QF3 **2T-PCM**		
6	R3 12T-PCM	QF3 1-R5		
7	R4 6T-PCM	QF4 1-R1		
8	R4 11T-PCM	QF4 1-R4		
9	R5 7T-PCM			
10	R5 10T-PCM			
11	R6 8T-PCM			
12	R6 9T-PCM			
13				
14				

Système à 15 partants

parcours contre la montre	• le meilleur temps des séries en quart de finale • les 14 autres en repêchage
7 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 2T-PCM	QF1 **1T-PCM**	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	R1 15T-PCM	QF1 1-R7	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	R2 3T-PCM	QF2 1-R3	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4	R2 14T-PCM	QF2 1-R4	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	R3 4T-PCM	QF3 1-R1		
6	R3 13T-PCM	QF3 1-R6		
7	R4 5T-PCM	QF4 1-R2		
8	R4 12T-PCM	QF4 1-R5		
9	R5 6T-PCM			
10	R5 11T-PCM			
11	R6 7T-PCM			
12	R6 10T-PCM			
13	R7 8T-PCM			
14	R7 9T-PCM			
15				

Système à 16 partants

parcours contre la montre	• les 16 meilleurs temps en huitième de finale
8 huitièmes de finale	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	HF1 1T-PCM	QF1 1-HF1	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	HF1 16T-PCM	QF1 1-HF8	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	HF2 2T-PCM	QF2 1-HF4	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4	HF2 15T-PCM	QF2 1-HF5	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	HF3 3T-PCM	QF3 1-HF2		
6	HF3 14T-PCM	QF3 1-HF7		
7	HF4 4T-PCM	QF4 1-HF3		
8	HF4 13T-PCM	QF4 1-HF6		
9	HF5 5T-PCM			
10	HF5 12T-PCM			
11	HF6 6T-PCM			
12	HF6 11T-PCM			
13	HF7 7T-PCM			
14	HF7 10T-PCM			
15	HF8 8T-PCM			
16	HF8 9T-PCM			
...				

Système à 17 partants et plus

parcours contre la montre	• les 8 meilleurs temps en huitième de finale • les autres en repêchages
5 repêchages ou plus	• les 8 meilleurs temps des repêchages en huitième de finale
8 huitièmes de finale	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM1	PCM2	Huitièmes de finale		Quarts de finale		Demi-finales		Finales	
1	9T-PCM1	HF1	**1T-PCM1**	QF1	1-HF1	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
2	10T-PCM1		8T-PCM2		1-HF8		1-QF2		1-DF2
3	11T-PCM1	HF2	**2T-PCM1**	QF2	1-HF4	DF2	1-QF3	FB	2-DF1
4	12T-PCM1		7T-PCM2		1-HF5		1-QF4		2-DF2
5	13T-PCM1	HF3	**3T-PCM1**	QF3	1-HF2				
6	14T-PCM1		6T-PCM2		1-HF7				
7	15T-PCM1	HF4	**4T-PCM1**	QF4	1-HF3				
8	16T-PCM1		5T-PCM2		1-HF6				
9	17T-PCM1	HF5	**5T-PCM1**						
10	... [N]T-PCM1		4T-PCM2						
11		HF6	**6T-PCM1**						
12			3T-PCM2						
13		HF7	**7T-PCM1**						
14			2T-PCM2						
15		HF8	**8T-PCM1**						
16			1T-PCM2						
17									
... [N]									

Exemple de codage

- 1T-PCM1 1er temps du parcours contre la montre 1
- 2T-PCM1 2e temps du parcours contre la montre 1
- [N]T-PCM1 dernier temps du parcours contre la montre 1
- ...
- 1-R1 1er du repêchage 1
- 2-R1 2e du repêchage 1
- ...
- 1-HF1 1er du huitième de finale 1
- 2-HF1 2e du huitième de finale 1
- ...
- 1-QF1 1er du quart de finale 1
- 2-QF1 2e du quart de finale 1
- ...
- 1-DF1 1er de la demi-finale 1
- 2-DF1 2e de la demi-finale 1
- ...

CLASSEMENT MER DES CLUBS1/3

Le classement mer des clubs est établi à partir du cumul des points :

- du classement sur les régates d'aviron de mer (enduro et beach rowing sprint) identifiées comme faisant partie d'un championnat territorial d'aviron de mer,
- de la victoire ~~sur~~ au classement général d'un championnat territorial d'aviron de mer,
- ~~du classement sur les~~ des résultats lors des Championnats de France d'aviron de mer, du Championnat national d'aviron de mer, ~~sur l~~des Championnats de France et ~~sur les~~ des Critériums nationaux de Beach Rowing Sprint.
- Les sélections en équipe de France de Beach Rowing Sprint sont prises en compte dans le classement .

Points de classement aux régates d'aviron de mer

Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate d'aviron de mer, arrondis au centième de point, puis cumulés.

1. RÉGATE ENDURO

Afin de tenir compte des différences de participation d'un territoire à un autre, une pondération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- Moins de 7 partants : 75 % des points sont attribués.
- À partir de 7 partants : 100 % des points sont attribués.

Principes de classement pour les clubs :

- Le cumul des points s'effectue sur les 4 régates d'aviron de mer de type enduro apportant le plus de points au club,
- Les catégories masters sont dissociées des classements seniors ;
- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés à courir et sont classés, mais seuls les équipages mixtes de clubs U17, U19 ~~avec un maximum de deux clubs impliqués dans la constitution de l'équipage~~ en comprenant le barreur le cas échéant, rapportent des points.
- Les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les ~~deux~~ clubs constituant l'équipage y compris le barreur.
- En ENDURO, le cumul de points possible pour chaque club est limité sur chaque épreuve de la régate aux points acquis par les deux équipages rapportant le plus de points. ~~Les équipages mixtes sont pris en compte pour les épreuves U17.~~
- Les points sont attribués en fonction du tableau ENDURO ci-dessous ;

Place	Régates ENDURO – Points attribués				
	1x SF M40F SH M40H	2x SF M40F SH M40H SM M40M	4x+/+ SF M40F SH M40H SM M40M	2x U19M	4x+ U17F U19F U17H U19H U17M U19M
1	30	45	67,5	67,5	90
2	24	36	54	54	72
3	18	27	40,5	40,5	54
4	13,5	20,25	30	30	40
5	9	13,5	20,25	20,25	27
6	6	9	13,5	13,5	18
7	3	4,5	6,75	6,75	9
8	1,5	2,25	3,375	3,375	4,5
9	1,5	2,25	3,375	3,375	4,5
10	1,5	2,25	3,375	3,375	4,5
11 et plus	0,75	1,5	2,25	2,25	3

2. RÉGATE BEACH ROWING SPRINT

- En BEACH ROWING SPRINT, le cumul de points possible pour chaque club est limité sur chaque épreuve de la régate aux points acquis par les deux équipages juniors et les deux équipages seniors rapportant le plus de points (les 4 épreuves considérées font parties de la même régate).
- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés et rapportent des points en 4x+ (pour toutes les catégories) et en 2x (uniquement pour les U17 et U19). Les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les clubs constituant l'équipage y compris le barreur.
- Les points sont attribués en fonction du tableau BRS ci-dessous ;

Place	Régates BRS – Points attribués				
	1x SF SH	2x SM et 4x+ M40M	1x U19F U19H	2x U19M U17M	4x+ U17M U19M
1	60	72	60	72	90
2	48	57,5	48	57,5	72
3	36	43,2	36	43,2	54
4	27	32,4	27	32,4	40
5	18	21,6	18	21,6	27
6	12	14,4	12	14,4	18
7	6	7,2	6	7,2	9
8	3	3,6	3	3,6	4,5
9	3	3,6	3	3,6	4,5
10	3	3,6	3	3,6	4,5
11 et plus	0	0	0	0	0

Points de classement au club vainqueur d'un championnat territorial d'aviron de mer

Plusieurs championnats territoriaux d'aviron de mer peuvent être constitués. Ces championnats doivent rassembler à minima 3 manifestations d'aviron de mer dont à minima 2 régates enduro et 1 régate de Beach Rowing Sprint. Les régates enduro et de BRS présentes dans le championnat territorial doivent utiliser le système de décompte de point de la réglementation sportive fédérale.

Un championnat territorial ne pourra exister que si un minimum de 3 organisations distinctes sont organisées sur 3 communautés de commune, communautés urbaines, communautés d'agglomérations ou métropoles différentes afin de tenir compte des réalités démographiques de chaque territoire et de contribuer au développement de l'aviron de mer sur le plan national.

Les différentes régates composant le championnat territorial doivent être organisées par un minimum de 3 organisateurs différents (club, CD ou ligue). Un organisateur ne pourra pas organiser un même type de manifestation dans le cadre du championnat territorial, cela vaut également pour les co-organisations. Un organisateur ne peut donc pas organiser un évènement en son nom et par exemple figurer comme co-organisateur d'un autre évènement du championnat territorial.

Enfin, les régates composant le championnat territorial doivent se dérouler sur des plans d'eau différents et des communes distinctes afin de contribuer à une dynamique sportive locale.

Les régates enduro et de BRS présentes dans le championnat territorial doivent utiliser le système de décompte de point de la réglementation sportive fédérale.

Le club vainqueur du championnat territorial d'aviron de mer de façade maritime obtient un bonus de 67,5 points. Un club vainqueur de plusieurs championnats territoriaux d'aviron de mer ne bénéficiera de ce bonus qu'une seule fois dans le cadre du classement mer des clubs, sans que cela ne remette en question ses résultats au niveau territorial

CLASSEMENT MER DES CLUBS 3/3

Points de classement aux championnats de France et championnat national d'aviron de mer et de Beach Rowing Sprint

À l'issue des championnats de France et National, les points sont attribués pour chacune des épreuves (sans aucune restriction liée au nombre d'équipages engagés) selon le barème suivant.

Les épreuves masters sont dissociées du classement Senior.

Les équipages U17 et U19 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

Place	Championnat de France et championnat national – Points attribués					
	SENIOR ET MASTER			U17 et U19		
	1x SF M40F SH M40H	2x SF M40F SH M40H SM M40M	4x+ et 4+ SF M40F SH M40H SM M40M	1x U19F U19H	2x U17M U19M	4x+ U17F U19F U17H U19H U17M U19M
1	50	75	112,5	75	100	150
2	42	63	94,5	63	90	126
3	36	54	81	54	75	108
4	30	45	67,5	45	63	90
5	26	39	58,5	39	54	78
6	22	33	49,5	33	45	66
7	18	27	40,5	27	39	54
8	14	22,5	33,8	22,5	33	45
9	12	18	27	18	27	36
10	10	15	22,5	15	22,5	30
11	9	13,5	20,3	13,5	18	27
12	8	12	18	12	15	24
13	7	10,5	15,8	10,5	13,5	21
14	6	9	13,5	9	12	18
15	5	7,5	11,3	7,5	10,5	15
16	4	6	9	6	9	12
17	3	4,5	6,8	4,5	7,5	9
18	2	3	4,5	3	5	6
19	1	1,5	2,3	1,5	1	3
20 et plus	1	1,5	1	1,5	1	3

Points de sélection Mer

120	Sélectionné aux Jeux Olympiques
80	Sélectionné aux Championnats du Monde Senior dans les disciplines olympiques Jeux Olympique de la Jeunesse
60	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : • Championnats du Monde Senior dans les disciplines non olympiques • Championnats du Monde Junior • Championnats d'Europe Senior • Jeux Européens • Jeux Méditérranéens
30	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : • Championnats d'Europe Junior • Coupe de la Jeunesse
20	Non participation à un championnat de France pour cause d'interdiction ou de convocation (non cumulable)

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Les sélections en Beach Rowing Sprint sont prises en compte dans le classement mer en fonction de ce tableau de point.

CLASSEMENT INDOOR DES CLUBS

Le classement des clubs indoor comprend les performances sur :

- Le Championnat de France indoor (coef 2)
- Un championnat ou un événement labellisé par région (coef 1)
- Le classement des clubs des ~~C7DC~~ e-ROW Virtuals (coef 1).

Une page peut être rajouter avec le tableau de point des événements régionaux en fonction du choix fait entre les simulations:

25%, 33% ou 50% des points ou coef 2 ou 2,5 ou 3 pour le championnat de France

Points de performance

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

* Seules les épreuves des championnats de France, hors para-aviron (cf classement des clubs para-aviron), sont éligibles à ce classement.

Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

Attribution des points en fonction du classement des clubs au ~~Challenge des 7 Défis Capitaux~~ e-ROW Virtuals

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75 et plus	2
16	135	36	80	56	40		
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

ANNEXE 3 – RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DU CHAMPIONNAT MAIF AVIRON INDOOR

CLASSEMENTS ET NATIONALITÉS

› Article 5: Rameur Formé localement:

Un(e) rameur(se) est considéré(e) comme formé(e) localement quand il(elle) remplit les conditions suivantes indépendamment de sa nationalité :

- Pour les rameurs U17 à U19 surclassés en U23 ou en senior, avoir été licencié (A ou U) pendant 2 saisons (consécutives ou non) au titre d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFAviron.
- Pour les seniors, avoir été licencié (A ou U) pendant 3 saisons (consécutives ou non) au titre d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFAviron.

Pour être classés aux championnats de France :

- Épreuves individuelles : les rameurs doivent être formés localement ou être de nationalité française disposant d'une licence autorisant la participation au championnat..
- Relais : ils doivent être composés de rameurs formés localement ou de nationalité française. selon un quota de 75 % minimum.

MÉDAILLES ET CÉRÉMONIES

La FFAviron remettra des médailles des Championnats de France (or, argent et bronze) aux trois meilleurs (français et rameur formé localement) dans toutes les épreuves du MAIF Aviron Indoor.

Des médailles de classement seront prévus pour les rameurs ne respectant pas ces conditions.

Les cérémonies de remise des médailles du MAIF Aviron Indoor auront lieu dans une salle annexe.

MODALITÉS

Les inscriptions doivent être faites en ligne sur le site dédié : www.championnats.aviron-indoor.fr à partir du 15 octobre 2026 jusqu'au 14 janvier 2027 à 14h00.

Au-delà de cette date, des engagements tardifs sur liste d'attente pourront être acceptés, ils permettront, sous réserve de places disponibles dans les catégories concernées, de participer au championnat.

Les dossiers d'inscriptions incomplets ne seront pas acceptés.

Attention les rameurs souhaitant participer aux Championnats de France FFSA doivent avoir participé aux championnats régionaux d'aviron indoor (décembre).

LICENCES

Conformément à la législation française en vigueur, pour s'inscrire et participer aux Championnats de France d'aviron indoor, il est obligatoire d'être en possession d'une licence annuelle AC, IC, IIC, ECC ou BFC .

Les non-licenciés devront souscrire une licence Évènementielle EC au tarif de 7,5€ lors de l'inscription au championnat .

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'évènement : www.championnats.aviron-indoor.fr

CERTIFICAT MÉDICAL

Les licences FFAviron (AC, IC, IIC, EEC, BFC) doivent être complétées par un certificat médical de NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPÉTITION daté de moins d'un an ou de l'attestation du questionnaire de santé pour la saison en cours.

IMPORTANT : Pour les non-licenciés de nationalité française, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron, de l'aviron indoor ou du sport en compétition ou de l'attestation du PPSAviron (questionnaire de santé) pour la saison en cours qui sera obligatoire pour la prise de licence.

Par email : maif-aviron-indoor@ffaviron.fr (Fortement recommandé)

Sur place : une copie imprimée devra être ~~remise~~présentée pour récupérer le dossard de course et concourir.

LIMITE DE PLACES

Un grand nombre de participants est attendu à ces championnats. Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement dans les délais impartis, les quotas suivants ont été mis en place :

- 500 m : 960 participants maximum.
- 2 000 m : 2 400 participants maximum.
- Relais : 200 équipes maximum.

FORFAITS ET MODIFICATION

Les forfaits doivent être déclarés dès que possible et à tout moment de la période d'inscription à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr.

Aucun remboursement ne sera effectué après la clôture des inscriptions.

Les changements de catégorie et inscription de dernière minute peuvent se faire jusqu'à 2 heures avant la course.

La revente de dossard ne sera pas possible.

L'évènement regroupera plusieurs championnats et challenges (MAIF Aviron Indoor – Championnats de France, Championnats de France - Sport Adapté, Championnats de France scolaire (UNSS et UGSEL), Coupe de France aviron indoor FFSU). *Ne seront détaillées ci-dessous que les épreuves du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France et des Championnats de France - Sport Adapté*.

LE JOUR DE LA COURSE

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront remis aux compétiteurs les 04, 05 et 06 février 2027, au bureau de retrait des dossards (horaires d'ouverture provisoires :

- FFSU : jeudi 04 février de 18 h 00 à 20 h 00.
- UNSS : vendredi 05 février de 09 h 00 à 12 h 00.
- FFAviron et FFSA : vendredi 05 février de 14 h 00 à 1 h avant le début de la dernière course.
- FFAviron et FFSA : samedi 06 février de 07 h 00 à 1 h avant le début de la dernière course. Les dossards de course seront distribués par nom de famille et devront être retirés au plus tard une heure avant le début de la course.

Une pièce d'identité ou une copie de pièce d'identité sera systématiquement demandée, même pour les clubs retirant des dossards de manière groupée.

Les compétiteurs devront présenter leur dossard et leur passe afin d'accéder aux différents espaces de la compétition : salle de pesée, salle d'échauffement et sur le plateau de compétition. Les compétiteurs poids léger doivent impérativement le retirer avant de se présenter à la pesée.

CHAMBRE D'APPEL ET DÉPART DE COURSE

Les heures indiquées dans le programme sont les horaires de départ des courses. Les compétiteurs doivent se présenter dans la chambre d'appel, à la porte du plateau de compétition 10 minutes avant l'heure de départ indiquée.

CATÉGORIES D'ÂGE EN INDIVIDUEL

U17 (MAIF Aviron Indoor – Championnats de France uniquement) : Un compétiteur peut concourir dans la catégorie U17, s'il a 14, 15 ou 16 ans l'année de la course.

U19 (MAIF Aviron Indoor – Championnats de France uniquement) : Un compétiteur peut concourir dans la catégorie U19, s'il n'a pas atteint l'âge de 19 ans l'année de la course.

U23 : Un compétiteur peut concourir dans la catégorie U23, s'il n'a pas atteint l'âge de 23 ans l'année de la course.

Senior : Les épreuves sont ouvertes aux concurrents de tous âges (sauf pour les classements du MAIF Aviron Indoor pour lesquels l'âge minimum est de 14 ans révolus le jour de la compétition).

Master : Un athlète master est un compétiteur qui a atteint, ou atteindra a minima l'âge de 30 ans l'année de la course. L'âge d'un concurrent est déterminé l'année de la course. Les rameurs seront automatiquement placés dans leur catégorie d'âge lors de l'inscription, sauf s'ils le décident, ils peuvent s'engager dans la catégorie Senior.

Catégories d'âge des masters : 30-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80 et plus.

Calcul catégorie d'âge : 2027-(année de naissance) = l'âge à prendre en compte dans le choix de votre catégorie.

CLASSIFICATION ET ÉLIGIBILITÉ DES RAMEURS DES ÉPREUVES PARA-AVIRON

PR1,2,3 – 2 000 m

MAIF Aviron Indoor – Championnats de France : classification FFAviron.

PR1,2,3 – 500 m

MAIF Aviron Indoor – Championnats de France : classification FFAviron.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 05 février 2026 avec rendez-vous préalable auprès de la FFAviron.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Pour participer à la course SME4 AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse : handicaps@ffaviron.fr.

CLASSIFICATION ET ÉLIGIBILITÉ DES RAMEURS DES ÉPREUVES PARA-AVIRON ADAPTÉ

PR3 ID AB– 2 min

Championnats de France - Sport Adapté : classification FFSA.

PR3 ID BC-CD – 500 m

Championnats de France - Sport Adapté : classification FFSA.

PR3 ID BC-CD – 1 000 m

Championnats de France - Sport Adapté : classification FFSA.

Pour toute question concernant les classifications FFAviron et FFSA, veuillez contacter handicaps@ffaviron.fr

CATÉGORIES DES RELAIS

RELAIS 8 x 250m

4 rameurs par équipe se partagent une machine. Les membres de l'équipe ramment à tour de rôle 250 mètres effectif +/- 10 m et réalisent 2 passages, dans le même ordre. Les équipiers qui ne ramment pas, se tiennent debout derrière la ligne matérialisée au sol à au moins 5 m de l'ergomètre.

Le premier relayeur est sur la machine pour le départ.

Le témoin est positionné dans la caisse se trouvant derrière l'appareil.

Chaque relayeur doit poser le témoin dans la caisse derrière l'appareil.

Si le témoin n'est pas dans la caisse, celui-ci doit être remis dedans par le rameur avant de commencer à ramer sous peine d'une pénalité de 15 secondes.

La gêne d'un autre concurrent entraîne l'exclusion.

Si c'est un autre rameur de son équipe qui remets le témoin, le relais sera exclu.

Un jugement vidéo pourra être mis en place par la FFAviron. Les vidéos des concurrents ne pourront pas être prise en compte.

MAIF Aviron Indoor – Championnats de France

- 4 mixte : équipe de 4 rameurs avec 2 hommes et 2 femmes
- 4 hommes : équipe de 4 hommes, licenciés du même club FFAviron
- 4 femmes : équipe de 4 femmes, licenciés du même club FFAviron.
- Mixte moins de 17 ans : équipe de 2 hommes et 2 femmes 14-16, licenciés du même club FFAviron.
- Mixte moins de 19 ans : équipe de 2 hommes et 2 femmes 17-18, licenciés du même club FFAviron.

Les équipes des championnats de France ne doivent pas inclure plus d'un membre de nationalité étrangère non formé localement.

RELAIS 4 x 500 m

4 rameurs par équipe se partagent une machine. Les membres de l'équipe ramment 500 m effectif +/- 10 m à tour de rôle. Les équipiers qui ne ramment pas, se tiennent debout derrière la ligne matérialisée au sol à au moins 5 m de l'ergomètre.

Le premier relayeur est sur la machine pour le départ.

Le témoin est positionné dans la caisse se trouvant derrière l'appareil.

Chaque relayeur doit poser le témoin dans la caisse derrière l'appareil.

Si le témoin n'est pas dans la caisse, celui-ci doit être remis dedans par le rameur avant de commencer à ramer sous peine d'une pénalité de 15 secondes.

La gêne d'un autre concurrent entraîne l'exclusion.

Si c'est un autre rameur de son équipe qui remets le témoin, le relais sera exclu.

Un jugement vidéo pourra être mis en place par la FFAviron. Les vidéos des concurrents ne pourront pas être prise en compte.

Championnats de France - Sport Adapté

Ces épreuves sont soumises au règlement FFSA *consultable ici*.

PR3-ID AB/BC : équipe de 4 hommes et/ou femmes, tout âge, dont au moins 1 classifié AB.

PR3-ID BC/CD : équipe de 4 hommes et/ou femmes, tout âge, dont au moins 1 classifié BC.

Mixte PR3-ID : équipe de 4 personnes classifiées AB, BC ou CD, tout âge, dont au minimum 2 femmes.

Santé

Relais Avirose : Equipe de 4 femmes dont au moins deux femmes atteintes et/ou opérées d'un cancer.

Relais Avirose mixte : Equipe mixte dont au moins 1 homme et au moins deux femmes atteintes et/ou opérées d'un cancer.

Relais Aviron Partagé : Senior - 4 aviron-partagé 2 femmes et 2 hommes dont 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD (à envoyer à handicaps@ffaviron.fr).

Les temps compensés sont disponibles dans l'annexe 2 de la réglementation sportive.[AH8.1]

500m à 4: 4 rameurs sur 4 machines, une pour chaque équipier. La performance de l'équipe = la moyenne des performances individuelles.

Les temps compensés sont disponibles dans l'annexe 2 de la réglementation sportive.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

La participation à l'une des épreuves du MAIF Aviron Indoor – championnats de France implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement et du Code des compétitions d'aviron indoor de la FFA ainsi que du règlement des championnats et critériums indoor.

CATÉGORIES POIDS LÉGER

Pour une épreuve d'aviron indoor, le poids maximum autorisé est de 75kg pour les hommes et 61,5 kg pour les femmes. Les rameurs poids légers doivent se présenter à la pesée en tenue de compétition entre 1 heure et 2 heures avant leur première course de chaque épreuve poids léger à laquelle ils participent, chaque jour de compétition. La tenue de compétition est composée d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Un compétiteur engagé en catégorie poids léger et n'étant pas au poids réglementaire sera considéré « hors classement ». Le rameur déclaré hors classement pourra se voir proposer de courir sur l'épreuve « toute catégorie » en fonction du programme et sous réserve de disponibilité d'un ergomètre.

Tout compétiteur engagé en catégorie poids léger ne se présentant pas à la pesée sera considéré comme forfait.

(Voir article 6 annexe 7.3 code des compétitions aviron indoor)

ANTI-DOPAGE

En France, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) est chargée d'effectuer des contrôles. Tous les rameurs peuvent être soumis à un contrôle antidopage lors des épreuves.

ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS

Tout le matériel utilisé en compétition sera fourni par les organisateurs et ses partenaires. Les modifications ne seront pas permises par les compétiteurs sauf si elles sont approuvées par le jury pour les épreuves PR1, PR2 et PR3. Aucun logiciel externe ne sera autorisé et aucun appareil ne pourra être connecté au PM5.

Équipement des compétiteurs

Les compétiteurs membres d'une association affiliée doivent porter la tenue de compétition aux couleurs de leur association.

Cette tenue de compétition est composée uniquement d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Les écouteurs sont admis dans le respect des règles de non transmission/réception permettant le coaching.

ASSISTANCE EXTÉRIEURE

Il est rappelé aux équipages qu'ils ne doivent pas recevoir d'assistance extérieure pendant une course, sauf de la part de la voix non assistée et uniquement de la tribune. Aucun entraîneur n'est autorisé sur le plateau de compétition. Seuls les rameurs PR3 VI ansi que les PR3 ID peuvent bénéficier d'un seul entraîneur derrière eux.

ÉCHAUFFEMENT ET RÉCUPÉRATION

Des ergomètres d'échauffement seront disponibles dans une salle dédiée. La priorité est donnée aux concurrents en fonction des horaires de course. La récupération sera permise sur des ergomètres, des vélos et des tapis dans une zone spécifique.

RECORDS

Des listes de records de France et du monde existe depuis la catégorie junior jusqu'aux plus de 100 ans. Elles sont consultables sur :

Records du Monde : **http://www.concept2.com/indoor-rowers/racing/records/world**

Records de France : **www.aviron-indoor.fr**

RÉSULTATS

Les résultats seront consultables en ligne.

Classements indoor des clubs :

Les résultats des concurrents membres d'un club affilié à la FFAviron seront utilisés dans le cadre du classement national indoor

DROITS À L'IMAGE

Tout participant consent et accorde gratuitement à la fédération le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tous supports (tels que des photographies et des enregistrements audiovisuels) et par tous moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec les manifestations organisées par la fédération pour la promotion de cette discipline et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens. (Art. 19 du Règlement intérieur de la FFA).

Accès des journalistes, des personnels des entreprises d'information et des photographes et vidéastes aux enceintes sportives lors des régates des championnats et critériums

- 1) Les journalistes et les personnels des entreprises d'information

Les journalistes et les personnels des entreprises d'information écrite ou audiovisuelle, conformément aux dispositions de l'article L. 333-6 du Code du sport, ainsi que les photographes accrédités par la fédération auront libre accès aux enceintes sportives lors des régates des championnats et critériums sous réserve des contraintes directement liées à la sécurité du public et des sportifs, aux capacités d'accueil et à la régularité des courses.

Ainsi, la fédération pourra, pour des raisons de sécurité et de régularité des courses, prendre la décision de limiter l'accès des journalistes, des personnels des entreprises d'information et des photographes à certaines zones et notamment aux différents pontons.

- 2) Les photographes et vidéastes :

Est considéré comme photographe ou vidéastes un individu équipé d'un objectif, d'une caméra prenant des photos ou des prises de vue des équipages pendant la durée de la manifestation.

On distingue :

- Les photographes et vidéastes sous contrat et/ou accrédités (avec la fédération, avec le comité d'organisation accueillant, avec les collectivités accueillantes, avec un média).
- Les photographes et vidéastes amateurs ou professionnels sans accréditation.

Les photographes et vidéastes sous contrat ou accrédités peuvent avoir accès à l'ensemble des zones réservées selon les modalités définies par l'organisation :

- Pontons de départ.
- Pontons d'embarquement et de débarquement.
- Tour d'arrivée et ses accès.Plateau de course
- Ponton d'honneur.
- Zone de podiums.
- Autres zones définies par le comité d'organisation.

Les photographes et vidéastes sans accréditation n'ont pas accès à ces zones. Ils n'ont accès qu'aux tribunes à la berge ou à la plage puisque celle-ci fait partie de l'espace public.

Afin de différencier les photographes et vidéastes sous contrat des photographes sans contrat, les photographes et vidéastes sous contrat seront équipés de chasubles fournies par la Fédération Française d'Aviron. Afin d'anticiper au mieux l'accueil, ces photographes et vidéastes devront se faire connaître de la fédération en amont de l'événement : communication@ffaviron .fr .

Images et vidéos des régates des championnats et critériums

Il est rappelé que toutes les images et vidéos des régates, des championnats et critériums qui seront prises lors de celles-ci ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation de la fédération, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales.

Dans le cadre du respect de la réglementation française et européenne, l'utilisation des drones est interdite sur les sites des compétitions sauf autorisation préalable du service communication de la Fédération et des autorités préfectorales.

L'utilisation de lunettes « connectées » n'est pas autorisée dans le cadre des courses. Son utilisation dans le cadre de l'entraînement et la diffusion des images est autorisée dans le respect du droit à l'image.

Toute personne assistant ou participant à une régate des championnats de France et critériums consent et accorde gratuitement à la fédération le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support (tels que des photographies et enregistrements audiovisuels) et par tous moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec la compétition pour la promotion de la fédération et de ses partenaires et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens .

Communication et distribution de supports

La distribution ou l'affichage de tout document (prospectus, tracts, publicité, enquêtes, offres commerciales…) est soumis à l'accord préalable et écrit du service communication de la Fédération.

À défaut d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit de faire cesser immédiatement toute distribution et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de l'événement.